

# Envie de devenir copropriétaire de Wienerberger?

## Participez au plan d'actionnariat et achetez une partie de Wienerberger!

Wienerberger AG offre l'opportunité à ses salariés d'acheter des actions Wienerberger AG à des conditions intéressantes. Wienerberger lance cette possibilité afin d'élever l'implication et la fidélité de ses salariés, mais aussi pour créer un actionnariat stable et engagé, soucieux des intérêts de Wienerberger AG. Au cours des deux dernières années, nos collègues d'Autriche, des Pays-Bas et du Royaume-Uni ont déjà eu l'occasion de participer à un tel plan. Cette année, celui-ci s'ouvre également à la Belgique. Les collaborateurs auront la possibilité de souscrire à ce plan une fois par an.



## Qui peut acheter des actions?

- Tout salarié employé par une entreprise belge faisant partie du groupe Wienerberger depuis au moins 12 mois en date du 8 mars 2021 et toujours sous contrat au 30 avril 2021.

## A quel prix s'élèvent les actions?

- Les actions pourront être achetées à un prix égal aux 2/3 du cours de clôture de l'action Wienerberger AG en date du 15 avril 2021. Vous bénéficierez donc d'une réduction de 33,33%. Ainsi, pour chaque 100 euros investis, vous recevrez une valeur de 150 euros en actions.
- Si vous souhaitez acheter des actions par le biais de ce plan, vous devez en acheter pour un montant minimum de 100 euros, avec un plafond maximum de 9.000 euros.
- Si vous achetez des actions, vous devrez payer des impôts et des cotisations de sécurité sociale. La réduction accordée par Wienerberger sera considérée pour ca 50% comme un avantage en nature, sur lequel vous paierez un impôt unique (le taux d'imposition dépendra évidemment de votre situation personnelle et familiale). Sur les dividendes éventuels 27% de précompte immobilier autrichien, puis encore 30% de précompte immobilier belge seront retenus.

## Quels sont mes droits en tant qu'actionnaire?

- Pour bénéficier du régime fiscal avantageux, vous devrez rester actionnaire pendant au moins 3 ans. Pendant ces 3 ans, vous ne pouvez pas vendre vos actions.
- Durant cette période, les actions seront gérées par la fondation spécialement créée par Wienerberger AG à cet effet, à savoir la fondation Wienerberger Mitarbeiterbeteiligungs-Privatstiftung. Celle-ci exercera le droit de vote au nom de tous les salariés-actionnaires lors des assemblées générales de Wienerberger AG.
- Les dividendes reviendront par contre directement aux propriétaires des actions.
- Après ces trois ans, vous pourrez choisir de vendre vos actions ou simplement de les retirer de la fondation, ce qui vous permettra d'exercer vous-même le droit de vote inhérent à vos actions.

## Comment acheter des actions?

- Pour chaque salarié désireux d'acheter des actions, Wienerberger ouvrira un compte-titres sur MyLeo, un portail d'ING Banque. Pour ce faire, nous transmettrons certaines données à ING, telles que le nom, l'adresse et le numéro de compte bancaire. Si vous ne voulez pas que nous transmettons vos données, veuillez nous informer de votre objection avant le 8 février 2021 (veuillez envoyer un courriel à [weshare.Belgium@wienerberger.com](mailto:weshare.Belgium@wienerberger.com) ou vous adresser à votre HR Business Partner local).
- Les salariés pour lesquels un compte-titres aura été ouvert pourront souscrire au plan entre le 8 mars 2021 et le 2 avril 2021. Vous devrez confirmer le montant que vous souhaitez investir sur la plateforme MyLeo. À côté de cela, vous devrez évidemment indiquer que vous acceptez les conditions du plan. Le salarié devra verser la totalité du montant investi sur le compte-titres pour le 2 avril 2021 au plus tard.
- Le nombre d'actions (ou de fractions d'actions) que vous recevrez sera déterminé le 18 avril sur base du montant investi +50%, divisé par le prix par action (c'est-à-dire le cours de clôture de l'action Wienerberger au 15 avril 2021). Par exemple: vous voulez investir 100 euros + réduction = 150 euros; si le cours de clôture au 15 avril est de 25 euros par action, vous recevrez 6 actions.

## Y a-t-il des risques?

- Oui. Lorsque vous souscrivez à ce plan, vous vous exposez aux mêmes risques que si vous investissiez dans des actions ailleurs. En fonction du cours de la bourse, vous pourrez donc réaliser des bénéfices ou des pertes. Il n'y a pas de protection du capital ni aucun rendement garanti.
- Au cours de la seconde moitié de février des séances d'information (virtuelles) seront organisées pour expliquer ce plan d'actionnariat et pour répondre à vos questions. Une documentation étoffée avec de plus amples informations sera mise à votre disposition.

## Prochaines étapes

- Vous pouvez vous inscrire dès aujourd'hui aux séances d'information (virtuelles) via [www.wienerberger.be/fr/WeShareWB](http://www.wienerberger.be/fr/WeShareWB)
- À partir du 8 février, une brochure d'information détaillée sera également disponible sur le site web [www.wienerberger.be/fr/WeShareWB](http://www.wienerberger.be/fr/WeShareWB)
- Les membres du personnel ne possédant pas de PC pourront s'inscrire au moyen des listes qui seront distribuées sur les différents sites. En fonction de l'intérêt, nous examinerons comment organiser cela dans le respect des mesures Covid. Vous pourrez également obtenir cette brochure d'information détaillée auprès de votre HR Business Partner (responsable du personnel) ou de votre plant manager.

## Des questions?

- Envoyez un courriel à [weshare.belgium@wienerberger.com](mailto:weshare.belgium@wienerberger.com)
- Ou contactez votre plant manager local ou votre HR Business Partner (responsable du personnel).